

Sujet ULC S301, S302, S561, S536, S537 et S1001

17 mai 2023

BULLETIN D'ACCRÉDITATION 2023-04

ADOPTION DES NORMES POUR LES PROGRAMMES DE SERVICES DE CERTIFICATION ULC

Destinataires : Clients répertoriés des programmes des services de certification des systèmes de protection contre les intrusions pour les propriétés commerciales et financières (CPVXC, CPWFC, CRXXC et CRYHC)

Clients répertoriés du programme de services de certification Systèmes d'avertissement de protection incendie (DAYIC et DAYYC)

Clients répertoriés du programme de certification des services d'intervention des gardiens en cas d'alarme (CPVAC)

Clients répertoriés du programme de certification des services de réseaux avertisseurs d'incendie (UWJSC)

Clients répertoriés du programme de certification des services de test de systèmes intégrés (HNIB7)

Clients répertoriés du programme de certification des services de surveillance vidéo gérée (MVDO)

Membres du Conseil consultatif des Laboratoires des assureurs du Canada Inc. (ULC)

Membres du Comité technique ULC sur les réseaux avertisseurs d'incendie (S500A)

Membres du comité technique de l'ULC sur la sécurité et les systèmes d'alarme antivol (S300A) Autres parties intéressées

ULC revoit périodiquement ses programmes et ses services. À la suite de commentaires provenant de ses comités techniques et des membres intéressés de l'industrie pertinents concernant les points mentionnés en objet, les (FSSS) solutions de service de protection incendie et de sécurité d'ULC en sont venues à la conclusion que les changements suivants devaient être apportés aux programmes Systèmes d'alarme intrusion, Systèmes d'avertissement de protection incendie, Réseaux avertisseurs d'incendie, test de systèmes intégrés, surveillance vidéo intégrée et intervention des gardiens en cas d'alarme.

Le FSSS d'ULC ne publiera plus de bulletins d'accréditation concernant l'adoption d'une édition nouvelle ou révisée d'une norme applicable ou d'un ORD utilisé par un programme de services de certification ULC pour son ensemble d'exigences de performance minimales.

Ceci, en outre, fait suite aux changements de l'Organisation des normes ULC pour ne plus publier les bulletins sur les normes qui annonçaient auparavant de nouvelles éditions de normes, et pour modifier les conventions de dénomination des normes afin de refléter toutes les modifications maintenant en tant que nouvelles éditions.

UL.com/Solutions

Solutions

À cet égard, tous les clients répertoriés doivent s'assurer qu'ils ont mis en place des moyens pour assurer la notification de la publication des nouvelles éditions des normes qui sont utilisées par leurs catégories d'inscription.

Les clients répertoriés et les certificats ULC qu'ils ont délivrés doivent désormais être en conformité avec les exigences de la dernière édition de la norme de programme applicable ou de l'ORD en tout temps; et dans un délai minimum d'un an suivant la publication d'une nouvelle édition ou d'une édition révisée, à moins qu'un bulletin d'accréditation ne soit émis pour une exception couvrant une modification d'une exigence pour laquelle un délai prolongé est alloué.

Les changements apportés au programme entrent en vigueur immédiatement.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, veuillez communiquer avec Alan Cavers du groupe Solutions de services de protection incendie et de sécurité d'ULC. Tél. : par téléphone au 416 757-5250, poste 61207 ou par courriel à l'adresse : trt.certificate@ul.com.

Cordialement.

Laboratoires des assureurs du Canada Inc. Gunsimar Paintal

Gestionnaire régional - Accréditations et conformité Responsable du programme de marque ULC

"Ce document est signé sur la compréhension que cette traduction est fidèle au contexte de la version anglaise"